

Préface

Pour les plus anciens d'entre nous – et pour eux seuls désormais – le terme de banlieue a gardé un parfum de ruralité et peut évoquer des souvenirs d'exploration adolescente, à pied ou en vélo, dans les limites mêmes de la commune urbaine, d'un espace mixte, fait de jardins, de pièces de terre maraîchères ou viticoles, de vergers, de fermes à la fois proches – on y allait chercher le lait dans les fameux bidons de zinc – et étrangères, entre la proximité de la ville dense et l'horizon de la forêt... La leçon d'étymologie d'un instituteur érudit et amoureux de l'histoire des mots de la langue avait dit l'origine médiévale – « moyenâgeuse » disait-on plus communément à l'époque – et le sens du terme, qui fleurait bon la désuétude de l'Ancien Régime et d'un monde que nous étions en train de perdre.

C'est dans ce monde qu'a choisi de nous immerger Sylvie Bépoix, en laissant généreusement la parole à une centaine d'hommes du dernier quart du XIV^e siècle : appelés à témoigner en justice dans une affaire d'usurpation des droits de la communauté des habitants de Besançon par une initiative osée des officiers du duc-comte de Bourgogne, Philippe le Hardi, prince du sang royal de France et, depuis 1386, gardien attentif et encombrant de la cité bisontine, ces hommes livrent une quantité de détails, tirés de leur propre mémoire semi-séculaire, qui nous restituent ce paysage du « pays d'alentour » de Besançon, un espace de travail et de transit, périphérique, mais point marginal alors, puisque enjeu de lourdes rivalités de pouvoir.

Le 25 décembre 1390, le châtelain comtal de Châtillon, exerçant la représentation des droits de gardien du comte-duc de Bourgogne Philippe le Hardi sur la cité de Besançon, avait fait procéder par ses lieutenants et sergents à l'érection, dans les carrières de « laves » de Raclières, sur le territoire communal de la cité bisontine, de « fourches patibulaires », manifestation du droit de haute justice. Contre l'initiative des officiers comtaux, les gouverneurs de Besançon en appelèrent aussitôt... à leur « gardien », ce même comte-duc, pour lui faire entendre leurs droits et protester contre le dol manifeste dont la cité était, à leurs yeux, victime. La réunion contradictoire de parties se tint le 31 janvier 1391 dans ce même endroit où se dressaient les « fourches », objets du litige, puis à Châtillon. La procédure se poursuivit dans les mois suivants par l'interrogation des témoins, dont le procès verbal fut rédigé le 1^{er} août

1391, une liste complémentaire ayant été ajoutée, en date du 6 novembre suivant. Les sources conservées ne permettent pas de connaître les conclusions de l'affaire.

Sylvie Bépoix ne s'est pas contentée du travail attentif de transcription d'un document brut d'une grande densité humaine – il occupe plus de cent dix pages de l'ouvrage – ni de l'analyse des caractéristiques sociologiques de ce remarquable échantillon d'une centaine de témoins, de l'étude enfin des mémoires en défense produits par l'une et l'autre partie et des procédures suivies au long de l'affaire. Son commentaire permet de débrouiller le nœud d'une situation juridico-politique et territoriale complexe qui fait voisiner le temporel archiépiscopal, le territoire princier du duc-comte et le « ban de la cité », les trois pouvoirs, archiépiscopal, comtal et, depuis la charte de 1290, communal se trouvant placés dans l'immédiateté de « l'empereur de Rome », tandis que l'archevêque et son vassal le vicomte et maire exercent à Besançon la haute juridiction et le droit monétaire, et le comte-duc la garde sur la cité impériale.

Au fil des témoignages, c'est toute une société qui défile et le fait brut initial – l'érection contestée en limite, mais à l'intérieur du territoire de la banlieue bisontine, de fourches patibulaires exprimant le pouvoir princier du duc-comte de Bourgogne – s'efface devant l'évocation, par touches impressionnistes successivement posées sur la toile, des activités agricoles et pastorale qui animent cet espace intermédiaire, du rapport complexe à la grande forêt qui cerne l'horizon, à l'opposé des dernières maisons des faubourgs, des carrières qui alimentent les chantiers urbains en matériaux de construction et de couverture, des chemins et des routes, aboutissant aux portes de l'enceinte urbaine, du passage des marchands, des vignes, de l'emprise foncière ancienne des communautés religieuses et croissante des bourgeois bisontins... Un monde des humbles et du labeur quotidien, intimement connu et fréquenté, au rythme et à la mesure de la marche à pied, par des urbains proches, alors tous pénétrés de la connaissance des plantes, des bêtes, des lieux et des usages, mais en arrière-plan duquel s'esquissent les figures du seigneur archevêque, du puissant duc-comte-gardien et de ses officiers trop zélés, d'une communauté urbaine et de ses magistrats, fiers et sourcilleux de leurs libertés, enfin, lointain, mais révééré comme un ultime recours, de « l'empereur de Rome » lui-même.

On aura compris que c'est bien la qualité intrinsèque de la source et un attachement personnel à la région qui ont guidé le choix de l'auteur ; un choix qui place cependant ce travail dans le sillon de l'étude des villes moyennes et petites villes médiévales ; dans le même temps, le commen-

taire de Sylvie Bépoix présente l'intérêt d'une analyse quasi entomologique de la relation ville-banlieue, dans la continuité des études de Michel Bochaca sur Bordeaux ou Robert Favreau sur La Rochelle ; cette perspective est elle-même partie d'une entreprise historiographique plus vaste visant à renouveler notre vision des relations ville-campagne ou, pour emprunter à nos voisins allemands, depuis plus longtemps avancés en ce domaine, *Stadt-Umlandbeziehungen* ; ce sont là deux des voies majeures de renouvellement, depuis vingt ans, de l'histoire urbaine des périodes médiévale et moderne.

Ce travail s'inscrit aussi à sa façon dans le thème de la genèse médiévale de l'État moderne, mais d'une façon contrapuntique, puisque l'auteur en arrive à la conclusion que c'est du côté de la cité bisontine que se place l'ouverture à la modernité, par l'insistant recours aux archives et à l'appareil et aux procédures judiciaires pour assurer la préservation des droits et par la recherche de limites précises dans l'expression territoriale de l'exercice des droits traditionnels, tandis que la politique des comtes-ducs relève de l'abus d'une acceptation floue – « marches confuses » – de la délimitation territoriale des droits et de l'utilisation de la politique du fait accompli portée par les officiers du prince. Le propos pourra surprendre le lecteur français, habitué à considérer que la modernité se place forcément du côté des progrès continus et quasi-inévitables de la monarchie capétienne, puis valoise et, à la rigueur, des épigones apanagistes que sont les « princes des lys ». C'est oublier qu'en Franche-Comté, nous sommes déjà dans l'Empire, aux portes occidentales d'une « Europe médiane » où les transformations du politique, non moins considérables qu'à l'Ouest, empruntent d'autres chemins, ceux de la polynucléarité, de l'étagement des pouvoirs souverains et de la rivalité stimulante entre unités politiques régionales, voire urbaines. Dans ses *Recherches sur la banlieue de Besançon au Moyen Âge*, Roland Fiétier avait, en 1973 déjà, attiré l'attention sur les efforts poursuivis à la fin du XIII^e et tout au long du XIV^e siècle par les municipalités de Bordeaux, Metz ou Dijon pour fixer de façon plus précises les bornes du territoire communal, tandis que se fixait aussi le vocabulaire chargé de dénommer cet espace ; on n'exclura pas, en l'espèce, l'hypothèse d'une conséquence sur la mentalité des élites municipales de la propagation de la connaissance et du maniement du droit...

De fait, les tentatives des princes Valois de Bourgogne échoueront et le successeur de Philippe, Jean sans Peur, ne pourra, affronté à la pugnacité des citoyens de Besançon à défendre leurs droits, opérer le processus

de « médiatisation » et transformer la ville impériale en capitale de la province.

Jean-Luc FRAY
Professeur d'Histoire du Moyen Âge
Clermont Université (Université Blaise Pascal)
Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »